THE ROYAL CANADIAN INSTITUTE
AS 62 D5 Ser.5 t.4 Aug.
Ser 5 : T. 9
24-4 J.1

Année 1922. Août.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

RECUEIL MENSUEL

SOMMAIRE

Bulletin. — Flore intéressante de la région d'Arc-sur-Tille, par N. Garnier, p. 157. — Fête de la Confédération des Gardes nationales de l'ancienne province de Bourgogne (1790), par le général R. Duplessis, p. 164. — Analyse des travaux de M. Charpiat (Les Potamides tertiaires, Les Alluvions quaternaires dans la vallée inférieure de la Marne), par E. Chaput, p. 174. — Le Médaillier de l'Académie, notice n° 4, p. 177. — Notes météorologiques de l'Observatoire de la Guette (Yonne), par G. Bidault de l'Isle, p. 180.

IMPRIMERIE JOBARD, DIJON.

LIBRARY
MAY 16 1955
UNIVERSITY OF TORONTO

ACADÉMIE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON

Fondée par M. POUFFIER, doyen du Parlement de Bourgogne, le 1er octobre 1725
Confirmée par Lettres patentes du Roi, en juin 1740
Reconnue d'utilité publique par Ordonnance du 22 octobre 1833
et par décret ministériel du 13 mars 1922.

L'Académie, jouissant de la pleine capacité civile, a qualité pour recevoir tous dons et legs propres à développer son activité scientifique, littéraire ou philanthropique.

Toutes les communications concernant l'Académie doivent être adressées à **M. le Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,** *Palais des Etats de Bourgogne, rue de la Liberté,* **Dijon.**

SOMMAIRES

des précédents fascicules.

(Voir pages 3 et 4 de la couverture.)

Prix de l'abonnement aux *Mémoires, recueil mensuel* (10 fascicules représentant environ 1.000 pages in-8o) : **20 francs** par an.

Le service des *Mémoires, recueil mensuel*, est assuré gratuitement aux membres et correspondants de l'Académie, ainsi qu'aux Sociétés et Etablissements agréés.

Les fascicules antérieurs sont en vente Librairies BENOIST, place Bossuet, et NOURRY, place du Théâtre, Dijon, au prix de 3 francs l'un.

BULLETIN

Août 1922

FLORE INTÉRESSANTE DE LA RÉGION D'ARC-SUR-TILLE

Par région d'Arc-sur-Tille, j'entends la portion du territoire du département de la Côte-d'Or limitée : *au nord*, par la route de Dijon à Arcelot, prolongée par un chemin qui d'Arcelot rejoint la route de Dijon à Mirebeau ; *à l'est*, par la route de Mirebeau et la route qui va de la halte de Belleneuve à Belleneuve, puis la fin du territoire d'Arc-sur-Tille du côté de Binges ; *au midi*, par Remilly, la route de Remilly à Bressey, la route de Bressey à Chevigny ; et *à l'ouest*, par la Norge, puis la route de Couternon à Bressey.

RENONCULACÉES [1]

Anemone ranunculoïdes L. — Dans l'allée qui va du château de Bressey à Arc-sur-Tille.

Ranunculus sceleratus L. — Dans une mare située sur le territoire d'Arc-sur-Tille, près de la route de Dijon à Mirebeau, ferme de Corbelon, pré de Tard, à droite de la route. Il y a là une petite source qui forme cette mare.

Aconitum Napellus L. — Bois d'Arcelot.

NYMPHÉACÉES

Nymphea alba L. — Se trouverait dans la Norge, un peu au delà de la région que j'ai délimitée. Depuis une dizaine d'années il s'en est produit une touffe dans un canal de la maison Rage, à Arc ; je suis sûr qu'elle n'a pas été plantée ; elle provient, sans doute, d'une graine apportée par le vent ou les oiseaux.

---

1. Le *Ficaria calthæfolia* G. G., que j'ai rapporté du Midi, semble s'acclimater dans mon jardin.

Le *Pæonia corallina* Retz., indiqué dans une quantité de lieux, a été longtemps recherché par moi, là où il est indiqué ; je l'ai enfin trouvé abondant, en 1892, au bois de Savigny-le-Sec où il m'avait été signalé sous le nom de Tulipe rouge.

CRUCIFÈRES [1]

Sisymbrium austriacum D. C. — S'est multiplié, depuis dix à douze ans, sur le petit chemin de Couternon, entre la Tille de la Lancée et la Tille du pont de la Femme.

Nasturtium asperum Coss. — Bois d'Arcelot, bois et prés avoisinants.

Lepidum Draba L. — Dans les houblons de M. Nicolardot, à la rue de la Cras, etc.

Myagrum perfoliatum L. — Indiqué à Orgeux où je ne l'ai jamais vu. Je l'ai trouvé, une fois, dans une jeune revenue du bois d'Arcelot, près du territoire d'Orgeux.

VIOLARIÉES

Viola elatior Fries. — Bois d'Arcelot.

POLYGALÉES

Polygala amara L. — Commun dans les pâtis communaux d'Arc, les terrains tourbeux d'Orgeux et de Couternon.

CARYOPHYLLÉES

Gypsophila muralis L. — Assez commun dans les sols argileux qui avoisinent les bois d'Arc-sur-Tille et la ferme de l'Etang-Mailly.

Dianthus Carthusianorum L. — Dans tous les prés d'Arc; peu commun.

Cucubalus baccifer Tourn. — Rare ; haies, fossés.

MALVACÉES

Malva alcea L. — Bois d'Arcelot.

BUXACÉES

Buxus sempervirens L. — A. C. dans la forêt d'Arcelot.

AMPÉLIDÉES

Vitis vinifera L. — R. Bois d'Arcelot.

PAPILIONACÉS [2]

Cytisus capitatus Jacq. — Bois d'Arc, de Belleneuve.

---

1. J'ai trouvé très souvent, à Velars, le *Rapistrum perenne* Berg., de 1886 à 1893.

2. *Vicia pisiformis* L. — Retrouvé abondant, en 1889, dans le bois avoisinant le monument de Bossak.

Trifolium agrarium L. — Champs entre la Tille de Gourmerault et la Tille de la Lancée.

Lathyrus palustris L. — Prairies humides d'Orgeux, d'Arcelot, du Vernois.

ROSACÉES

Cerasus Padus D. C. — Sur les bords de la Tille, dans un fossé entre Arc et Couternon.

Rubus Cæsius L. — Variété à fleurs doubles, le long de la grande Tille, près le pont du château.

ONAGRARIÉES

Epilobium spicatum Lam. — R. Bois d'Arc-sur-Tille.

Œnothera biennis L. — R. Le long de la Tille, en allant au Vernois.

OMBELLIFÈRES

Hydrocotyle vulgaris L. — Fossés des prés d'Orgeux, bords de la Tille de Gourmerault entre le pont et le bois d'Arcelot, rive gauche; Tille de la Lancée.

Ægopodium Podagraria L. — Allées du bois de Bressey.

COMPOSÉES

Cirsium oleraceum Scop. — Le long des rivières.

Silybum Marianum Gærtn. — Subspontané.

Lappa major D. C. — R. Chemins.

Lappa tomentosa Lamk. — R. Chemins.

Tanacetum vulgare L. — Bords de la Tille, prés du Vernois.

Petasites officinalis Mœnsch. — Voisinage des Tilles.

Corvisartia Helenium Mérat. — Ancien chemin de Belleneuve, etc.

Inula britannica L. — Ancienne levée, près de la Tille de la Lancée.

Senecio Fuchsii Gmell. — Bois d'Arcelot.

Scorzonera humilis L. — Prairie tourbeuse d'Orgeux.

Stenactis annua Nees. — Dans un petit bois sur la vieille levée. Adventice.

MONOTROPÉES

Hypopitys multiflora Scop. — Bois de Bressey.

LENTIBULARIÉES

Utricularia vulgaris L. — Marécages, lit des Tilles.

PRIMULACÉES

Samolus valerandi L. — Bords des Tilles.

Anagallis arvensis L. — Les Flores citent en général deux couleurs des fleurs, rouge et bleue ; il y a aussi le rose pâle.

ASCLEPIADÉES

Vincetoxicum officinale Mœnch. — Bois d'Arcelot.

GENTIANÉES

Menyanthes trifoliata L. — Route d'Orgeux à Arcelot, non loin du pont de la Norge, côté droit de la route quand on va à Orgeux.

Gentiana pneumonanthe L. — Prairies tourbeuses d'Orgeux, du Vernois.

CUSCUTACÉES

Cuscuta major D. C. — R. Sur les Orties dioïques.

BORRAGINÉES

Anchusa italica Retz. — T. R. Dans les cultures, en Chézeau.

Myosotis (*à étudier*) : *M. silvatica* Hoffm. — R. Au bois d'Arcelot ; une variété au marais du Vernois.

Lithospermum purpureo-cœruleum L. — Bois d'Arcelot.

SOLANÉES

Solanum ochroleucum Bast. — Dans mon jardin, et sans doute ailleurs.

Physalis Alkekengi L. — Bois d'Arcelot.

Belladona baccifera Lam. — Bois d'Arcelot.

VERBASCÉES

Verbascum Bastardi R. et S. — Trouvé une fois.

SCROPHULARINÉES [1]

Gratiola officinalis L. — Trouvé pendant bien des années ; je ne le retrouve plus.

OROBANCHÉES

Phelipæa ramosa C.-A. Mey. — Au château de Bressey, sur Corbeille d'argent, *Arabis alpina* L., à fleurs doubles.

---

1. Le *Mimulus luteus* L., signalé à Salives, a été trouvé en abondance par moi dans un pré humide à Saulieu et distribué à la Société helvétique. Ce devait être vers 1890.

Lathræa Squamaria L. — Sur racines de Frênes. Bois de Bressey.

LABIÉES

Salvia verticillata L. — Se trouve parfois à Arc-sur-Tille et à Bressey.

Scutellaria galericulata L. — Bords de la grande Tille, à gauche, près du Vernois. Bords de la vieille Norge, à Couternon.

DAPHNOÏDÉES

Daphne Mezereum L. — Bois d'Arcelot.

ARISTOLOCHIÉES

Aristolochia Clematitis L. — Haies, fossés. R.

EUPHORBIACÉES

Euphorbia Gerardiana Jacq. — Prairie au bord de la Tille, près d'Arcelot.

Euphorbia palustris L. — Bois d'Arcelot, bords de la Norge. Prairie tourbeuse d'Arcelot : n'y est plus représenté que par quelques pieds situés le long d'un fossé à demi desséché (A. Mathey).

Euphorbia Esula L. — Bords de la Tille, près d'Arcelot.

SALICINÉES

Salix repens L. — Trouvé dans des prés tourbeux du marais d'Arcelot par MM. Mathey, Noblot et Garnier. Correspond à la forme *érigée* et *robuste*, dont Ch. Royer parle dans sa Flore et qui croît vers Magny-sur-Tille.

IRIDÉES

Iris fœtidissima L. — Trouvé au bois de M. Chevreul, près la route de Pontailler ; au bois de Bressey.

AMARYLLIDÉES

Narcissus Pseudo-Narcissus L. — Semé par moi au bois d'Arcelot de graines venues de Bourges ; semble s'y être acclimaté.

Leucoium vernum L. — Très commun au bois de Bressey.

ORCHIDÉES

Il y a cinquante ans, les Orchidées étaient très rares ; l'accroissement des friches ou des prairies a augmenté le nombre et les localités de certaines espèces, entre autres *Anacamptis pyramidalis* Rich. et *Orchis militaris* L.

Anacamptis pyramidalis Rich. — Localisé d'abord au bois du Saule, territoire de Bressey ; en 1915, j'en ai trouvé plusieurs exemplaires près du château de Bressey, plus un échantillon route de Bressey à Couternon et un autre au bois de Belleneuve. En 1921, j'en ai trouvé des quantités dans une friche d'Arc, près du bois de Bressey, et dans une autre près du bois d'Arcelot.

Orchis ustulata L. — Trouvé une fois dans un pré m'appartenant.

Orchis purpurea Huds. — Trouvé une fois au bois de Bressey, une fois dans une friche voisine du bois d'Arcelot.

Orchis militaris L. — Localisé autrefois dans un petit bois de pins, près du bois de Bressey ; se trouve maintenant dans toutes nos friches ou jeunes bois.

Orchis Morio L. — Très commun au Vernois.

Orchis incarnata L. — Dans tous nos prés tourbeux.

Ophrys Arachnites Murr. — Très rare autrefois ; tend à se répandre.

Gymnadenia conopea R. Br. — Prés tourbeux de Couternon et d'Orgeux.

Satyrium viride L. — Au Vernois[1].

Platanthera bifolia Rich. — Se répand dans nos prés humides près du bois d'Arcelot, Orgeux, Couternon.

Cephalanthera pallens Rich. — Parc du château de Bressey.

Epipactis Helleborine Crantz. — Talus de la route d'Orgeux à Arcelot ; bords de la Tille de Gourmerault.

Epipactis palustris Crantz. — Prés marécageux de Couternon et d'Orgeux.

Limodorum abortivum Swartz. — Bois de Bressey.

Neottia Nidus-avis Rich. — Bois de Bressey.

ASPARAGINÉES

Maianthemum Convallaria Web. — Bois d'Arc-sur-Tille et de Belleneuve.

LILIACÉES

Tulipa silvestris L. — Parc du château de M. des Garets, à Couternon ; elle l'envahit. Parc du château de Bressey : je ne l'y ai pas vu fleurir[2].

---

1. Je l'ai aussi trouvé au plateau de Châteaurenard, à Gevrey, l'an dernier.
2. Je l'ai vu aussi au château de Gevrey.

Scilla bifolia L. — Bois de Bressey et d'Arcelot. A Bressey, au parc, il y a quelques échantillons à fleurs blanches. Au bois d'Arcelot, rare autrefois, il se répand dans le voisinage de la route du côté du midi.

Allium acutangulum Schrad. — Fossé de la plaine entre Arc et Couternon, près du sentier de traverse, fossé du bois d'Arcelot, près de la route d'Orgeux.

CYPERACÉES

Carex Davalliana Sm. — Le Vernois.

Carex pulicaris L. — Prairie d'Orgeux.

Carex alba Scop. — Bois d'Arcelot.

Cladium Mariscus R. Br. — Lit de la Tille du pont de la femme.

Cyperus longus L. — Signalé dans le fossé près d'Arcelot; je ne l'y ai pas trouvé.

GRAMINÉES

Catabrosa aquatica P. B. — Dans un ruisseau qui sort du parc d'Arcelot.

Bromus squarrosus L. variété *villosus*. — Dans mon jardin; j'ignore d'où il vient.

ÉQUISÉTACÉES

Equisetum hiemale L. — Bois d'Arcelot et de Bressey.

FOUGÈRES

Botrychium lunaria Sw. — Pàtis communaux. En prenant un chemin de voitures qui commence près du pont du Gourmerault, on trouve quelques trous à droite un peu avant le bois d'Arcelot: cette Fougère pousse dans ces trous; elle est bien plus grêle que l'espèce alpine.

Ophioglossum vulgatum L. — Au bord d'une petite mare du bois du Saule (Bressey).

Polystichum Thelypteris Roth. — Fossé du bois d'Arcelot, bords d'un fossé au Vernois. On me l'a signalé aussi au bois de Bressey dans une noue; je ne l'y ai pas encore trouvé.

Noël Garnier,
Correspondant.

FÊTE DE LA CONFÉDÉRATION DES GARDES NATIONALES

DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BOURGOGNE

18 mai 1790

Il existe, à notre Bibliothèque municipale, une aquarelle peu connue, don de M. Joliet, conservateur du musée de Dijon, qui offre, pour l'histoire de la Bourgogne et surtout pour celle de notre ville, un très vif intérêt.

Elle est signée du nom de Meunier et représente la scène capitale de la cérémonie de la Confédération des gardes nationales des départements de l'ancienne province de Bourgogne qui eut lieu, à Dijon, le 18 mai 1790 et se passa au rond-point des allées du Parc.

Par elle-même, cette aquarelle n'a rien pour séduire l'esprit d'un amateur de peinture : il ne faut pas y chercher la précision du dessin ou la pureté du coloris. Mais, on doit voir, en elle, un document historique de valeur remarquable et jusqu'ici complètement inédit.

De prime abord, son examen ne permet pas de se rendre bien compte de la scène que cette aquarelle représente, et il en eût été peut-être ainsi, encore pendant longtemps pour nous-même, si nous n'avions pas eu la bonne fortune de trouver, dans le trésor de nos Archives départementales et de notre Bibliothèque municipale, de nombreux documents imprimés et manuscrits qui nous ont permis de saisir tous les détails du sujet de cette aquarelle.

Le premier de ces documents est le procès-verbal de cette cérémonie du 18 mai 1790[1], et le second est une explication très détaillée de cette même cérémonie qui figure dans un précieux manuscrit, accompagnée d'une nouvelle aquarelle inédite, elle aussi, jusqu'à ce jour, et qui précise certains détails ne figurant pas sur la première[2].

A l'aide de ces documents, nous avons pu établir le développement de cette fête patriotique.

---

1. Procès-verbal de la Confédération des gardes nationales des quatre départements formant la ci-devant province de Bourgogne et pays adjacents, faite sous les murs de Dijon, le 18 mai 1790 (Dijon, Causse, 85 p. in-8°).

2. Manuscrit L. Baudot, registre n° 1660 (Bibl. mun. de Dijon)

La cérémonie se déroula, tant dans les rues de Dijon qu'au rond-point du Parc, et comme dans toutes les fêtes officielles, de nombreux discours y furent prononcés. Nous ne croyons pas devoir les reproduire ici : le lecteur les retrouvera *in extenso* dans les divers documents, mentionnés à l'index bibliographique accompagnant cette courte notice ; notre but est simplement de faire connaître deux aquarelles curieuses qui n'ont été, jusqu'ici, signalées par aucun écrivain, et qui jettent sur la période révolutionnaire, à Dijon, une note des plus intéressantes et digne d'être retenue.

Au début de l'année 1790, l'organisation des gardes nationales était complètement établie en France. Mais en sus de cette troupe régulière, bien des départements utilisaient des corps de volontaires, plus ou moins fortement constitués, et dont le rôle n'était pas très nettement défini.

Sans nous étendre sur cette question, rappelons simplement qu'en dehors des gardes nationales de la Côte-d'Or, il existait, à Dijon, trois corps de volontaires : fantassins, artilleurs et cavaliers, dont on retrouvera l'histoire dans les travaux si documentés de nos concitoyens, MM. le lieutenant-colonel Sadi Carnot [1] et Huguenin [2].

Tous ces groupements armés, garde nationale comprise, devenaient inquiétants, car ils représentaient, au total, une force considérable mise à la disposition des municipalités. Et en cas de trouble local, cet état de choses pouvait devenir dangereux pour le gouvernement. Aussi, pour endiguer le mouvement qui se propageait, ce dernier décida-t-il que toutes les milices et gardes nationales de France prêteraient le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir la Constitution et enfin de prêter main-forte pour l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale, acceptés et sanctionnés par le roi. Cette prestation de serment eut lieu le 25 février 1790.

Voilà donc les gardes nationales créées dans toute la France avec une organisation identique et une mission commune. Mais tous ces groupes armés n'étaient encore, pour ainsi dire, que des milices locales, isolées les unes des autres, comme les municipalités dont elles dépendaient. Pour être vraiment nationales, il leur fallait un lien commun qui les unirait les unes aux autres. Passer de cette idée à sa mise en pratique, il n'y avait qu'un pas !

---

1. Lieutenant-colonel Carnot, *Les volontaires de la Côte-d'Or*, Dijon, Venot, 1896.

2. Huguenin, *Les volontaires de Dijon, en 1789 : Société Bourguignonne d'histoire et de géographie*, vol. X, p. 353.

Une certaine agitation se produisit, à ce sujet, sur tout le territoire. Partout des comités secrets s'organisèrent dans le but de pousser à la fédération de l'armée et des milices locales, comme à celle des milices locales entre elles. Rappelons, à ce sujet, le voyage que fit, à ce moment, Théodore de Lameth, président du directoire du Jura, venant à Dijon stimuler l'assemblée municipale et le comité militaire, en vue d'établir cette fédération.

Très travaillées dans ce sens, toutes les compagnies de gardes nationales de Dijon, ainsi que les trois corps de volontaires votèrent à la presque unanimité, le 25 mars 1790, l'organisation d'une fédération entre les milices nationales des départements de l'ancienne province de Bourgogne [1].

Le vote une fois acquis, on se mit de suite en rapport avec les municipalités intéressées et, le 30 avril, cent trois cantons de l'ancienne Bourgogne, y compris le Bugey, le pays de Gex et le Valromey, avaient accepté l'invitation des Dijonnais.

Il fut alors décidé que cette fête fédérative aurait lieu le mardi 18 mai et les travaux nécessaires à la célébration de cette cérémonie commencèrent au Parc, le lundi 3 du même mois.

Journée du mardi 18 mai 1790. — La cérémonie.

Quelques jours auparavant, les 14, 15 et 16 mai, les détachements députés par les gardes nationales des quatre départements formant l'ancienne province de Bourgogne commencèrent à arriver à Dijon, et à y répandre une joyeuse animation.

Le 17, à 7 heures du matin, dans la grande salle du Logis du Roi, on procéda à la vérification des pouvoirs, et on constata aussi, d'une part, que 1.822 députés des divers chefs-lieux de canton se joignaient, pour la Confédération, à 3.600 citoyens armés de Dijon et des villages qui dépendaient de son canton et, d'autre part, que tous ces confédérés représentaient, suivant la population de leurs départements, districts et cantons, le total de 235.267 hommes en état de porter les armes.

Après cette vérification et ces constatations, un bureau spécial fut immédiatement constitué pour désigner au scrutin

---

1. Le département de la Côte-d'Or exista à dater du 4 mars 1790. (Lettres patentes du roi sur la division en départements, décrétée en décembre 1790). La Côte-d'Or formait sept districts : Dijon, Saint-Jean-de-Losne, Châtillon-sur-Seine, Semur, Is-sur-Tille, Arnay-le-Duc et Beaune. Les commissaires pour la formation du département furent MM. le vicomte de Bourbon Busset, Guyton de Morveau et Guyot, et en l'absence de l'intendant Amelot, son premier secrétaire, Pille

secret les chefs qui devaient, pour la cérémonie du lendemain, prendre le commandement supérieur de toutes les troupes assemblées. C'est ainsi qu'on nomma, comme général, M. de Buffon, colonel de la garde nationale de Montbard ; comme lieutenant-général en premier M. Disson, chevalier de Saint-Louis ; comme lieutenant-général en second M. Amiot-Lambert, major de la garde nationale de Beaune ; et comme major général M. Fondart, major de celle d'Arnay-le-Duc.

Le lendemain, la fête se déroula suivant le programme établi et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici certains passages du procès-verbal officiel :

« Le 18, en exécution des ordres donnés la veille, les tambours de l'armée ont battu la générale à 4 heures du matin, après le coup de canon de signal ; à 6 heures, ils ont battu l'assemblée. A 7 heures et demie, ils ont rappelé devant le logement de chaque commandant de détachement ; les officiers et fusiliers sous leurs ordres s'y sont rassemblés et se sont rendus au chemin de Plombières, rendez-vous général. L'armée s'est formée là, sur deux lignes qui se faisaient face ; la garde nationale et les volontaires et artilleurs de Dijon, composant la ligne à gauche ; les autres confédérés, celle de droite, où les détachements ont pris le rang qui leur était échu par le sort.

» Les tambours, rassemblés au centre, ont fait à 9 heures un roulement général, précédé de plusieurs coups de canon ; tous les officiers de l'armée se sont rendus au centre, ont formé le cercle, et M. Beaudé, faisant fonction de major de Dijon, a fait battre un ban et a proclamé, dans les formes ordinaires, M. de Buffon général de l'armée confédérée. Le général a ensuite proclamé, dans les mêmes formes, M. Disson pour lieutenant-général en premier, M. Amiot-Lambert pour lieutenant-général en second, et M. Fondard pour major général ; enfin il a proclamé M. Opinet, capitaine ; Rousset, capitaine aide-major au régiment national d'Auxonne ; Lambert, aide-major, et Drigeon, fusilier de la garde nationale de Dijon, pour aides de camp.

» A 9 heures et demie, un coup de canon a annoncé que l'armée allait se mettre en marche. Le général a donné l'ordre de départ et fait les commandements nécessaires : on a battu aux champs, l'armée s'est ébranlée sur deux colonnes et est entrée à la ville par la porte Guillaume.

» Arrivée à la place Royale, une pièce d'artillerie de campagne s'est placée en tête, une autre au centre et une troisième en queue.

» Le centre étant parvenu à la place Saint-Etienne, le général

a fait faire halte et a envoyé un détachement de cinquante hommes, et une partie de la musique à l'hôtel de ville : MM. les officiers municipaux, portant leurs écharpes, et MM. les Commissaires du roi pour la formation du département de la Côte-d'Or[1], marchant entre M. le maire et M. le premier officier municipal, sont sortis de la maison commune, et se sont rendus au centre de l'armée qui s'est remise en mouvement à leur arrivée.

» Elle est sortie de la ville par la porte Saint-Pierre; elle est entrée au cours du Parc et a suivi l'allée du milieu, sur deux colonnes, jusqu'au cirque, dont elle a suivi le contour : ces colonnes se sont rapprochées dans la grande allée qui est au delà, et ne se sont arrêtées que quand le centre est arrivé à l'espace circulaire. MM. les officiers municipaux et MM. les commissaires du roi sont allés prendre place sur l'amphithéâtre élevé à sa droite. »

Laissons maintenant ce récit officiel pour nous reporter au manuscrit Baudot et lisons-le en ayant à nos côtés les deux aquarelles qui ont motivé cette notice. Nous trouverons dans ses pages l'explication des nombreux détails qu'on relève sur ces deux peintures, détails qui méritent d'être retenus et qui, sans cet écrit, ne pourraient être compris.

« Au milieu de cet espace était le temple de la Liberté. Ce temple était posé sur les ruines de la Bastille, et portait à peu près 50 pieds de proportion, ayant deux ponts-levis pour laisser passer quatre hommes de front. Sur plusieurs pierres de ce fort, on lisait ce qui suit : sur une à droite, du côté de la ville, ayant les armes de France : *1369*. Sur une autre, en suivant, étaient deux L couronnées et on lisait : *le 14 juillet 1789*. Sur une autre, aux armes de France, *1383*.

» La forteresse était entourée d'un petit fossé de deux pieds d'ouverture et un pied de profondeur. On montait au-dessus de la forteresse par une pente douce en planches, et l'on entrait sous un dais dont le plafond était un soleil; des rideaux cramoisis relevés en festons et des glands d'or ornaient ce dais; il était surmonté d'un étendard aux trois couleurs en taffetas, coupé en deux pointes. Ce baldaquin était soutenu par huit faisceaux romains, chacun de quatre pieds de tour et de quinze pieds de haut; autour du baldaquin étaient écrits ces mots : « L'Etre suprême auteur de la Liberté et de l'Egalité des » hommes. » Au milieu de chaque faisceau, il y avait un

---

1. V. la note 1 de la page 166.

médaillon suspendu par un ruban de papier rouge et bleu; voici ce qui était représenté sur ces médaillons[1] :

» *La Religion* était représentée par une femme voilée, ayant à sa gauche un éléphant et un autel, sur lequel étaient des charbons embrasés; d'une main, elle versait de l'encens; de l'autre, elle tenait un vase.

» *La Philosophie :* une femme ayant des ailes à la tête, tenant, d'une main, un miroir et un triangle équilatéral; de l'autre, un flambeau; à ses côtés, des livres; à ses pieds, l'ignorance caractérisée par une femme portant des oreilles d'âne et un bandeau sur les yeux.

» *Le Pouvoir législatif :* une femme d'un âge avancé, d'un air imposant, assise sur un tribunal, la tête ceinte d'un diadème, tenant un sceptre d'une main, de l'autre une pomme de grenade; à ses pieds, des livres, où étaient écrits ces mots : Droits de l'Homme, Constitution, Les Loix.

» *Le Pouvoir exécutif :* une femme d'un air majestueux, assise sur un trône, une couronne royale en tête, tenant un sceptre de la main droite; de sa gauche, une couronne civique et une table avec cette inscription : *In legibus, salus;* à ses pieds, plusieurs couronnes civiques et un lion tenant une épée.

» *La Liberté :* une femme assise, une toque sur la tête; tenant d'une main, une baguette, de l'autre, une massue surmontée d'un bonnet; à ses pieds, un chat et un joug rompu; près d'elle, un oiseau qui s'envole, ayant à sa patte un fil.

» *L'Amour de la Patrie :* un jeune et robuste guerrier, placé sur un gouffre d'où sortent un grand feu et une épaisse fumée; couronné de chêne, tenant d'une main une branche de chêne et une couronne d'herbes et foulant aux pieds des armes.

» *La Concorde :* une jeune fille, le front ceint de branches d'olivier, tenant, d'une main, un caducée; de l'autre, deux cornes d'abondance entrelacées, un faisceau de baguettes et un drapeau, sur lequel on lisait : *Fœdus Gallorum.*

» *Les Arts :* une femme robuste, ayant sur la tête une flamme

---

1. La description des huit médaillons est extraite du procès-verbal officiel. Nous l'intercalons dans le récit de Baudot, car les explications que ce dernier donne des allégories qu'ils représentent ne concordent pas toujours avec le dessin.

Le procès-verbal officiel contient cette annotation : « Cette décoration qui formait un très bel effet, par l'accompagnement de la double allée circulaire des arbres de cette partie du cours, avait été exécutée d'après les projets de M. Meunier, peintre. » C'est l'auteur de l'aquarelle que possède la Bibliothèque municipale.

et une couronne d'épis; tenant, d'une main, une masse, un burin et un porte-crayon; de l'autre, le zodiaque; à ses côtés, un bœuf et un arbrisseau fleuri qu'elle regarde avec complaisance. »

Ces huit médaillons allégoriques furent, selon le procès-verbal, dessinés par Devosge, professeur à l'Académie de peinture, et exécutés par ses soins [1].

Revenons au manuscrit Baudot :

« Entre chaque faisceau, on voit une lance à la romaine, surmontée d'un bonnet [2] semé de fleurs de lys, contre laquelle on voit un aigle romaine, un carré long sur lequel on lit : « *Cantat expugnatque vicissim* »; plus bas, un rond représentant un portrait de profil, plus bas encore un autre carré long, sur lequel on lit : *La Nation et le roy*. Il y a quatre lances ornées de cette manière, placées entre les faisceaux.

» Au milieu de ce temple, et dessous le dais, était pendant la cérémonie un autel portatif, sur lequel M. l'abbé Volfius, frère du député de Bourgogne, a dit la messe, après laquelle on a chanté un *Domine, salvum fac regem*.

» Après la cérémonie, on a enlevé l'autel et on a mis à sa place une colonne tronquée peinte en façon de marbre blanc veiné de noir, entouré de trois marches d'escaliers peintes en jaune, et au-dessus de la colonne, on a placé le buste de Louis XVI. La base de la colonne a 4 pieds de haut et la colonne autant. Contre cette base, toujours du côté de la ville, on avait attaché deux bandes de papier sur lesquelles étaient écrits ces deux vers :

Dieu qui formas ses traits, veille sur son image ;
La vertu sur le trône est ton plus digne ouvrage.

» Derrière et toujours sur la même base, on avait écrit ces vers avec du crayon rouge :

Lisant dans l'avenir, je vois la Liberté
Marcher sur les débris de la captivité.

» En dedans et contre les parapets de la forteresse étaient des guérites et des plateformes en planches pour faire promener, pendant la cérémonie, les sentinelles de chacune des guérites.

---

1. Notre confrère, M. Mercier, conservateur adjoint du musée de Dijon, a bien voulu sur notre demande — ce dont nous le remercions grandement — rechercher dans les cartons de Devosge ces dessins ou leurs projets primitifs. Malheureusement ses recherches ont été vaines. Mais alors que sont devenus ces huit dessins allégoriques de Devosge ?

2. L'auteur ajoute en note : « Je ne sais si c'est un bonnet; dans le brouillon, c'est trop précipitamment écrit; je ne distingue que *Bont*. »

CONFÉDÉRATION DES GARDES NATIONALES DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BOURGOGNE

D'après l'original de Meunier (Bibl. mun. de Dijon).

PRESTATION DU SERMENT AU ROND-POINT DES ALLÉES DU PARC, A DIJON, LE 18 MAI 1790.

» A côté du pont-levis, il y avait un escalier dérobé pour descendre par dessous le temple.

» Aux deux côtés de cet édifice, il y avait des cafés : celui à droite avait au-dessus de la porte ces mots ; *Café de la Confédération* et celui à gauche *Café*, seulement.

» Sur la porte de la tente des volontaires, qui était placée à droite de la seconde allée du cours en allant au Parc, il y avait un morceau de papier carré rouge sur lequel était écrit : *Liberté, Égalité*. La porte de cette tente était bordée de papiers rouge et bleu avec des cocardes au-dessus.

» Dans les allées, depuis la porte du cours jusqu'au temple, il y avait dix *Cantines nationales* ou des *Volontaires*, en comptant celle qui n'était que tente et celles qui étaient bâties en bois, il y en avait encore une au delà du café à droite qui était sur le fossé. »

L'auteur de cette description ajoute : « Le dessin que je place ici, quoique informe, peut donner une idée de ce temple construit sur les dessins de M. Munier, artiste, à Dijon[1]. »

Après cette description, longue sans doute, mais bien explicite quand on la lit en ayant sous les yeux l'aquarelle de Meunier et celle du manuscrit Baudot, terminons le récit même de la cérémonie, en ayant encore recours au procès-verbal officiel :

« A midi, un roulement général des tambours, une salve d'artillerie et une musique militaire ont annoncé la messe. MM. les officiers généraux et MM. les officiers municipaux se sont rendus près de l'autel, le général a fait lecture à haute voix de la formule du serment.

» Cette lecture achevée, le général s'est successivement porté aux quatre faces de l'autel et, se tournant du côté de l'armée, il a prononcé : *Je le jure !* en levant la main.

» Il y a eu, en ce moment, plusieurs décharges de canon. Le commandement fait par le général, les deux colonnes de l'armée se sont repliées sur elles-mêmes, en se joignant par le pas oblique, et l'armée, sur six hommes de front, est entrée au fort par le pont-levis de derrière : arrivée à l'autel, elle en a fait le tour, en se divisant devant le général qui était en avant ; tous les confédérés ont prêté entre ses mains, et en présence de la municipalité qui y avait été invitée, le même serment, en levant la main et prononçant : Je le jure !

» Les deux colonnes se sont réunies pour sortir par le pont-

---

1. Copié sur le registre n° 1660, page 47, manuscrit de L.-B. Baudot (Bibl. mun. de Dijon). Si l'on se reporte au procès-verbal officiel, et à l'aquarelle de l'auteur du projet, le nom est Meunier.

levis de devant, et se sont séparées en deux, pour défiler le long de la grande allée, et retourner en ville, dans le même ordre qu'elles étaient venues ; et pendant tout le temps qu'a défilé l'armée, la musique et le bruit du canon se sont fait entendre. MM. les officiers municipaux et MM. les Commissaires du roi (auxquels s'était réuni M. de Morveau, l'un d'eux, après avoir fait son service, comme fusilier, dans la compagnie des volontaires artilleurs et avoir, en cette qualité, prêté le serment à son rang) ont occupé la même place et ont été reconduits par le même détachement qui était allé les prendre.

» Le centre de l'armée, arrivé à la place Saint-Etienne, le général a fait faire halte et reconduire les drapeaux ; ensuite chacun s'est rendu à son logement à 3 heures.

» A 8 heures du soir, le général a donné l'ordre ; les tambours ont battu la retraite après le coup de canon de signal ; la musique ayant rassemblé sur la place d'Armes un grand concours de citoyens, il y a été tiré un feu d'artifice, suivi d'une illumination générale ; et c'est ainsi que toute la ville a donné des témoignages éclatants d'une joie universelle [1]. »

Telle fut, esquissée à grands traits, cette fête de la Confédération des gardes nationales de l'ancienne province de Bourgogne et pays adjacents. Peut-être cette cérémonie a-t-elle suggéré au gouvernement l'idée de la fête de la fédération du 14 juillet suivant. Si cela était, ce serait un honneur pour la Bourgogne.

Nous n'avons pas voulu nous étendre, plus amplement, sur tous les événements qui la précédèrent, la suivirent, ou même eurent lieu au cours de son développement.

Nous n'avons eu qu'un but, celui de commenter les aquarelles de Meunier et de Baudot, à l'aide des renseignements que nous avons pu recueillir.

Ces aquarelles méritent d'être connues, puisqu'elles précisent, de la manière la plus probante, un fait intéressant tous les Bourguignons, qui ont le culte de l'histoire de leur petite patrie : ils sont nombreux, nous le savons, et c'est ce qui nous a incité à écrire cette courte notice.

Général R. Duplessis,
Membre résidant.

---

1. Procès-verbal de la Confédération, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Délibération des officiers de la Garde nationale et des trois corps de volontaires de Dijon, du 25 mars 1790, Dijon, 8 pages in-8°.

Motifs de mon opinion sur la Confédération militaire proposée (par Vaudelin, fusilier de la 1re compagnie du 4e bataillon), 7 pages in-8°.

Révision de mon opinion sur la Confédération projetée (par le même), 19 pages in-8°, en réponse au *Journal patriotique*.

Lettre d'invitation de la Garde nationale de Dijon aux Gardes nationales établies dans les départements formant autrefois la province de Bourgogne pour la fédération du 16 mai 1790, s. l., in-4°. — [2052].

Ordre à suivre pendant le séjour de MM. les députés de la Milice nationale de tous les districts de la province de Bourgogne, réunis à Dijon pour la Confédération du 15 au 16 mai 1790, Dijon, P. Causse, 7 pages in-8°. (Bibl. de Dijon, F. D. 2210.) [11130].

Discours prononcé à l'assemblée de la Confédération des Gardes nationales des départements composant l'ancienne Bourgogne..., le 17 mai 1790, par L.-B. Guyton de Morveau, président de la compagnie des volontaires de la Garde nationale de Dijon, Causse, 8 pages in-8°. (Bibl. de Dijon, 18279, n° 9.) [1743].

Procès-verbal de la Confédération des Gardes nationales des quatre départements formant la ci-devant province de Bourgogne et pays adjacents, faite sous les murs de Dijon, le 18 mai 1790, Dijon, Causse, 85 pages in-8°. (Bibl. de Dijon, F. D. 2212.) [12340].

Discours prononcé le 18 mai 1790 à la cérémonie du serment fédératif prêté sous les murs de Dijon par MM. les députés des Gardes nationales de la ci-devant province de Bourgogne, par M. l'abbé Volfius, Dijon, Causse, 1790, in-8°. (Bibl. de Dijon, F. D. 1663.) [7].

Serment fédératif prononcé le 18 mai 1790 dans le cours du Parc de la ville de Dijon par MM. les députés des Gardes nationales de l'ancien duché de Bourgogne, Dijon, Causse, in-8°. (Bibl. de Dijon, F. D. 2212.) [12340].

Hommage à la liberté, dédié aux Français rassemblés sous les murs de Dijon pour la Confédération, Dijon, Capel, 1790, in-8°. [1911].

Discours de M. le vicomte de Bourbon-Busset, commandant en chef, par intérim, dans le gouvernement de Bourgogne, prononcé à l'assemblée de MM. les commandants des Gardes nationales des divers cantons de ce gouvernement, le lendemain de la cérémonie du serment fédératif prêté à Dijon le 18 mai 1790, Dijon, Defay, in-8°. (Bibl. de Dijon, F. D. 1549) [498].

Manuscrit Baudot de la Bibliothèque municipale. (Registre n° 1660).

ANALYSE DES TRAVAUX RÉCENTS DE M. R. CHARPIAT

SUR

1° Les Potamides tertiaires;
2° Les Alluvions quaternaires dans la vallée inférieure de la Marne.

I. — Le mémoire principal de M. Charpiat[1] est consacré à un « Essai sur la classification et l'évolution des *Potamidinæ* des temps tertiaires ». Les *Potamides,* Gastropodes voisins des Cérithes, mais vivant habituellement dans les eaux saumâtres des estuaires, existent encore aujourd'hui sur les côtes d'Afrique, de l'Inde, de Californie, etc. Pendant l'ère tertiaire, ils pullulaient dans les mers épicontinentales de France et leur étude est aussi indispensable aux stratigraphes qu'aux paléontologistes. Or, les caractères principaux utilisés pour la classification des formes actuelles (anatomie de l'animal, opercule...) sont inutilisables en paléontologie; la classification des formes fossiles a été faite jusqu'à présent d'après les caractères extérieurs de la coquille. M. Charpiat a pensé qu'une étude approfondie des caractères tirés de la face interne de la coquille et de la columelle conduirait à de meilleurs résultats : cette face interne constitue en effet une sorte de moulage de la forme extérieure des organes mous qui ont sécrété la coquille; ses caractères auront, pour une classification, une valeur comparable à celle des caractères anatomiques externes. Dans le même ordre d'idées, le célèbre paléontologiste américain Cope avait déjà montré que les plis de la columelle des Gastropodes correspondent sans doute à l'insertion de muscles permettant à l'animal de traîner sa coquille, le relief des plis columellaires étant alors fonction de la puissance de ces muscles.

Pour étudier l'intérieur des coquilles de *Potamides,* M. Charpiat a fait, sur un très grand nombre d'individus, des sections passant par l'axe d'enroulement; il a décrit les diverses formes des sec-

---

1. Mémoire présenté à la Faculté des Sciences de Dijon le 8 juin 1922 pour l'obtention du diplôme d'études supérieures de sciences naturelles, et dont un exemplaire dactylographié est conservé au Laboratoire de Géologie de cette Faculté. Plusieurs notes préliminaires ont été publiées par M. Charpiat dans le *Bulletin du Muséum national d'Histoire naturelle*, en 1919, 1920, 1921.

tions des tours de spire successifs. En tenant compte à la fois de ces caractères internes et des caractères externes, il définit d'une manière plus précise les sous-genres de la classification habituelle, qui peuvent finalement se ramener à huit. Parmi les espèces de chacune de ces divisions, certaines sont particulièrement intéressantes par les variations individuelles : ainsi *Potamides Lamarcki* Brgn., *Pot. lapidum* Lmk., *Pot.* (*Batillaria*) *Bouei* Desh. Après une étude approfondie des variations individuelles, qui apparaissent parfois comme en relation avec les variations de salinité du milieu, M. Charpiat étudie l'évolution dans le temps. On retiendra par exemple le cas de *Pot.* (*Pyrazus*) *angulatus* Soland., espèce lutétienne ayant habituellement six côtes, mais dont il existe une variété à cinq côtes; dans des niveaux un peu plus récents, *Pot.* (*Pyrazus*) *pentagonatus* Schloth. possède au contraire normalement cinq côtes, tandis qu'il existe encore des variétés à six côtes. On peut ainsi, pour chaque sous-genre, essayer d'établir un tableau de filiation des espèces qui le composent. Dans certains cas (sous-genres *Cerithidea*, *Tympanotonus*, *Batillaria*, représentés dans plusieurs étages successifs, sans lacune), la continuité est suffisante pour permettre de suivre l'évolution des espèces avec une assez grande précision; ailleurs (sous-genres *Terebralia*, *Ptychopotamides*), l'existence de lacunes plus ou moins longues laisse subsister des incertitudes. Il est toutefois curieux de noter que des espèces très voisines, dont on ne saurait méconnaître la parenté rapprochée, peuvent exister dans des étages très éloignés et manquer dans les étages intermédiaires. Ainsi *Pot. cristatus* Lmk., fréquente au Lutétien, possède une variété (*Pot. catenatus* Desh.) si voisine de *Pot. Basteroti* de Serres que celle-ci dérive à peu près certainement de celle-là. Or *Pot. Basteroti* date du pliocène ancien (vallée du Rhône, Redon, etc.). Elle est séparée de son ancêtre lutétien par l'immense durée de l'éocène supérieur, de l'oligocène et du miocène, pendant laquelle l'espèce et les espèces très voisines ne sont pas connues.

En résumé, les recherches paléontologiques précédentes ont eu comme résultat, non seulement de préciser les caractères des nombreux sous-genres et espèces du grand genre *Potamides*, mais encore de montrer comment les espèces en question se relient les unes aux autres, du moins avec le maximum de vraisemblance possible dans l'étude de questions si délicates.

II. — M. Charpiat a fait d'autre part, sur les alluvions quaternaires de la Marne en aval de Chelles, d'intéressantes observations. On sait que ces alluvions sont très épaisses, exploitées

dans des ballastières et diverses sablières. En bien des points, leur sommet correspond à une ancienne plaine de lit majeur, située à environ 15 mètres au-dessus de l'éliage actuel. Cette « terrasse de 15 mètres » existe d'ailleurs d'une manière régulière dans la vallée de la Seine et dans les vallées inférieures des grands affluents du fleuve. Par divers travaux récents[1], on a essayé de fixer son âge dans la série des temps quaternaires d'après les documents paléontologiques existant actuellement; selon ces travaux, la terrasse de 15 mètres doit être contemporaine de la « faune froide » quaternaire où prédominaient le mammouth (*Elephas primigenius* Blum.) et le rhinocéros à narines cloisonnées (*Rhinoceros tichorhinus* Cuv.); les restes de ces mammifères sont parfois associés à des silex taillés du type « moustérien ». Malheureusement, les documents paléontologiques sont trop peu nombreux, et l'on manque trop souvent de renseignements complets sur l'emplacement exact où se trouvaient les fossiles épars dans les collections. M. Charpiat nous apporte au contraire des fossiles dont les conditions de gisement sont connues d'une manière très précise, avec coupes à l'appui. En suivant presque jour par jour les travaux effectués dans les sablières entre Joinville-le-Pont et Champigny, il a réussi à recueillir une belle molaire complète et plusieurs lamelles dentaires[2] d'*Elephas primigenius* Blum. Comme le plateau du sommet des sablières est à l'altitude de 45 mètres, soit 15 mètres au-dessus de l'étiage de Joinville-le-Pont, il s'agit bien de la terrasse de 15 mètres indiquée plus haut, et l'on voit que les découvertes de M. Charpiat complètent très heureusement nos connaissances antérieures sur l'âge des alluvions anciennes de cette terrasse.

E. Chaput,
Professeur à la Faculté des Sciences, Membre résidant.

---

1. E. Chaput, Observations sur les alluvions anciennes de la Seine : *Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris*, 10 janvier 1921.

Ch. Depéret et E. Chaput : *a)* Sur la stratigraphie des dépôts quaternaires du Nord de la France : *Comptes rendus sommaires de la Société géologique de France*, 7 novembre 1921; *b)* Sur les faunes et les industries humaines des dépôts quaternaires du Nord de la France : *id.*, 19 décembre 1921.

2. Ces dents ont été déposées au Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences de Dijon, avec les coupes des sablières et l'indication des points fossilifères.

LE MÉDAILLIER DE L'ACADÉMIE

NOTICE N° 4

I. — Le jeton de présence de l'Académie de Dijon.

En 1807, notre Compagnie manifesta le désir d'avoir à elle, comme maintes sociétés savantes de l'époque, un jeton dit de présence à distribuer suivant certaines règles déterminées.

M. de Courtivron, qui fit les premières démarches à ce sujet, fut autorisé à consacrer à la gravure de ce jeton une somme de 300 francs. On décida, en outre, que sa valeur serait de 2 francs environ, et qu'on ne frapperait tout d'abord qu'un total de trois cents jetons, destinés à satisfaire tant aux besoins de l'année courante qu'à ceux de l'année arriérée[1].

M. de Courtivron s'entendit alors avec la Monnaie de Paris et, en novembre 1808, cet établissement livra à l'Académie trois cents jetons en argent pour le prix de 1.640 fr. 80. Sur cette somme, 400 francs revenaient à M. Andrieux qui avait gravé les deux coins destinés à leur frappe ; le reste, soit 1.240 fr. 79, représentait la valeur intrinsèque des trois cents jetons qui pesaient ensemble 4^k 5955, au prix de 270 francs le kilogramme. De fait, chaque jeton, dont la valeur intrinsèque était de 3 fr. 40, revenait en réalité à 4 fr. 13[2].

Ce jeton, du diamètre de 0^m 32, porte à son avers le profil à droite de Napoléon I^er couronné de laurier, sans aucune légende. Sous le buste de l'empereur se trouve le nom d'Andrieux, le maître graveur de la Monnaie de Paris.

Au revers, se lisent ces mots disposés dans le champ, sur six lignes : « Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon ». Sous ces deux derniers mots, une petite tête ailée.

L'Académie possède encore dans ses collections quelques exemplaires de ces jetons, dont la distribution, en raison même de l'effigie qu'ils portaient, dut cesser, vraisemblablement, après les événements de 1814 et de 1815. Ajoutons, cependant, qu'aucune mention ne figure à ce sujet dans les archives de notre Compagnie.

Au procès-verbal de la séance du 7 décembre 1808, est inscrite la copie d'une lettre de M. Droz, conservateur de la Monnaie de Paris, où ce fonctionnaire reconnaît avoir reçu de

---

1. Archives de l'Académie, registre des procès-verbaux, séances des 15 et 22 juin 1748.

2. Id. : séances des 23 novembre et 7 décembre 1748.

M. Guichard, trésorier de l'Académie, « 2 quarrés de jettons à virole de l'Académie de Dijon, pour en frapper, sur sa demande seulement, le nombre qu'il fixera toutes les fois qu'il le désirera ». Les coins de notre jeton doivent donc se trouver dans les collections de la Monnaie de Paris.

Quant à sa distribution, l'Académie, dans cette même séance du 7 décembre 1808, arrêta les dispositions suivantes :

1° Des jetons seront distribués à ceux qui liront des mémoires ou à ceux qui présenteront des ouvrages d'art ; il n'y en aura que deux par séance ;

2° Ces mémoires et ces ouvrages ne peuvent être lus ou présentés que par les auteurs ;

3° Les pensionnaires, quels que soient leurs travaux, ne peuvent participer à cette distribution.

L'Académie décida, en outre, qu'il ne serait donné qu'un jeton pour deux séances, attendu que ces jetons, dont la valeur primitive devait être de 2 francs, était réellement de 4 francs.

Le 14 décembre, ces jetons furent répartis entre les membres de l'Académie. On décompta pour chacun d'eux, tant pour l'année présente que pour l'année antérieure, le nombre des séances auxquelles il assista, ainsi que celui de ses communications : cent quatre-vingt-treize jetons furent ainsi distribués. M. de Gouvenain en toucha quatre-vingt-neuf et M. Protot en toucha deux. Ce sont les deux extrêmes.

Nous n'avons pas trouvé trace, dans nos archives, de l'existence d'un autre jeton de présence. Toutefois, si le jeton de présence doit être considéré comme un encouragement à assister régulièrement aux séances de l'Académie et à y lire des mémoires ou de simples communications, nous ne pouvons nous empêcher d'assimiler à ces jetons certaines donations dont nous trouvons mention dans un procès-verbal datant de 1748, curieux à retenir, en raison de quelques habitudes académiques de cette époque qu'il nous fait connaître :

« *Procès-verbal de la séance du 12 janvier 1748.* — M. Vitte, doyen, a dit qu'il pensait qu'il conviendrait de donner quelques livres de bougies à MM. les académiciens honoraires pour les engager de plus en plus à assister aux séances académiques et à faire des discours publics, comme ils l'ont fait ci-devant.

« Sur quoi, ayant été délibéré, il a été retenu à la pluralité des voix qu'il sera donné à l'avenir, à commencer de la saint Louis prochaine, à MM. Lantin, Derepas et Léauté, académiciens honoraires actuels, à chacun 6 livres de bougies annuellement, et ce, sans tirer à conséquence, et sans que les académiciens

honoraires, qui peuvent être reçus par la suite à la dite Académie, puissent prétendre à cette gratification, et il a été convenu que le prix de ces 18 livres de bougies sera prélevé sur les honoraires de MM. les académiciens pensionnaires, à commencer à la prochaine distribution[1]. »

Cette manière d'encourager les travailleurs, au détriment de ceux qui ne produisent rien, ne manque pas — quant à nous — d'un certain humour et d'une certaine logique.

Tous ces souvenirs, parmi lesquels quelques-uns sont des plus savoureux, constituent en somme une partie de l'histoire de l'Académie de Dijon. A ce titre, ils nous ont paru dignes d'être évoqués et remis au grand jour de notre *Bulletin*.

II. — Un jeton de la République de Venise.

La République de Venise a frappé monnaie jusqu'en 1797, et à cette série monétaire se rattache une série intéressante et curieuse en même temps, de pièces d'or et d'argent, qui ne sont ni des monnaies ni des médailles et que les doges offraient le jour de Noël à la noblesse de la République. En réalité, ce sont des sortes de jetons qui rappellent ceux que l'on donnait en France aux quinzième et seizième siècles, au début de chaque année, aux officiers des diverses administrations, comme jetons d'étrennes.

On appelle ces pièces des *oselles*, et les premières de ces oselles furent frappées en 1521 par Antonio Grimani, pour remplacer les canards sauvages, *ucellæ*, qui constituaient, jusqu'à cette époque, le cadeau traditionnel du doge[2].

Ces oselles ne sont pas d'un type uniforme : la plupart représentent ou saint Marc, le patron de Venise remettant au doge agenouillé devant lui le gonfalon de la République, ou le lion de saint Marc, ou enfin une allégorie quelconque rappelant un fait de l'histoire de Venise.

L'oselle que possède l'Académie est au nom de Giovanni Bembo, qui fut doge de 1615 à 1618.

A l'avers, cette oselle nous montre saint Marc, assis sur un trône, bénissant de la main droite le doge agenouillé devant lui, et de la gauche lui présentant la bannière de Venise. Le doge a la main sur la hampe de cette bannière et, derrière lui, debout, se tient un prélat ayant sur la tête une mitre ecclésiastique.

Légende : S. M. VENETUS — IO BEMBO DVX.

En exergue : 1616. Et, au-dessous de cette date, les lettres L. V.

---

1. Archives de l'Académie, registre des procès-verbaux des séances.
2. *Traité de numismatique moderne et contemporaine*, par Engel et Leroux (p. 451), Paris, Leroux, 1897.

Revers : le doge agenouillé au bord de la mer ; en face de lui, sur les flots, une galère vénitienne et, dans un nuage, le buste d'un saint qu'on peut croire être saint Marc, tenant en main une bannière et accompagné d'un oiseau qui vole à ses côtés, avec une couronne dans le bec. En légende : ADMIRABILE OPUS ; en exergue : ANNO II.

Que signifie ce revers ? Peut-être symbolise-t-il un événement de la vie du doge, survenu au cours de la deuxième année de sa souveraineté, tel que le lancement d'un nouveau navire de la République de Venise sur lequel il appelle les bénédictions du ciel. Nous ne possédons aucun document à ce sujet.

Général R. Duplessis,
Conservateur du médaillier.

NOTES MÉTÉOROLOGIQUES ET ASTRONOMIQUES

Observatoire de la Guette, l'Isle-sur-Serein (Yonne). Alt. 243 ^{m}. — Résumé mensuel des observations météorologiques des premier et deuxième trimestres 1922 :

1922	BAROMÈTRE			HUMIDITÉ			THERMOMÈTRE			PLUIE		Vents dominan.s
	Max.	Min.	Moy.	Max.	Min.	Moy.	Max.	Min.	Moy.	Jours	m/m	
Janv.							+ 8°0	— 9°0	— 0°5		66,1	
Févr.							+13°0	—12°0	+ 0°5		46,3	
Mars.							+17°0	— 8°0	+ 4°5		52,6	
Avr.	753,0	731,0	744,7	90	23	64,5	+20°0	— 4°0	+ 5°9	22	165,1	NO, SSO
Mai.	762,0	734,0	752,0	91	6	57,7	+35°0	— 2°0	+14°1	6	26,0	NNE, SO
Juin.	757,0	743,0	749,7	89	22	63,5	+29°0	+ 3°0	+15°1	13	106,0	NNO, SO

OBSERVATIONS

Janvier. — Chutes de neige, les 3, 4 et 5, ayant donné 24 m/m d'eau. Neige les 12 et 14.

Février. — Mois sec et froid.

Mars. — Chutes de neige les 20 et 21 ayant fourni 10 m/m 5 ; les 22 et 23 ayant donné 6 m/m.

Avril. — Pression barométrique basse. Mois pluvieux.

Mai. — Mois chaud et sec. Violente et brusque dépression le 26, bourrasque, chute de pluie importante, et trombes observées.

Juin. — Mois très pluvieux. Le 1er juin, à 20 h. 30, orage du S. au N., peu d'électricité. Le 2, ondée orageuse.

G. Bidault de l'Isle,
Membre non résidant.

SOMMAIRES

des précédents fascicules.

Mémoires. **Janvier 1922.**

J. Brunhes. — La puissance de l'opinion publique, p. 1.

J. Pionchon. — A.-L. Hurion, sa vie et ses travaux, p. 23.

H. Drouot. — Flavigny contre Dijon (1589), p. 47.

Bulletin. — La photo-électricité, par A. Boutaric, p. 1. — Un plan populaire du vieux Dijon, par le colonel Andrieu, p. 7. — Le régime des eaux à Nuits-Saint-Georges, par J. Derône, p. 27.

Mémoires. **Février 1922.**

E. Estaunié. — La crise du roman français, p. 121.

Baron L. Thenard. — La synthèse de l'ammoniaque, p. 141.

H. Chabeuf. — Edouard Darviot (1859-1921), p. 159.

H. Drouot. — Observations sur les Mémoires de Guillaume de Saulx-Tavanes, p. 169.

Bulletin. — L'anaphylaxie, par le Dr Th. Domec, p. 37. — Mâlain et le Medionalum celtique, par A. Gasser, p. 44. — Un soldat bourguignon, Jean Theurel (1699-1807), par le général R. Duplessis, p. 52.

Mémoires. **Mars 1922.**

A. Boutaric. — La lumière, p. 177.

Abbé M. Chaume. — Le sentiment national bourguignon, de Gondebaud à Charles le Téméraire, p. 195.

Bulletin. — Le médaillier de l'Académie, notice n° 1, par le général R. Duplessis, p. 65. — L'exposition des manuscrits à peintures de la Bibliothèque de Dijon, par C. Oursel, p. 71. — Note sur un ancien livre imprimé à Dijon, par A. Cornereau, p. 78. — Cadrans scolaires des musées de Dijon, par le commandant Terver, p. 80.

Mémoires. **Avril 1922**

Abbé M. Chaume. — Le sentiment national bourguignon. Notes additionnelles, p. 261.

E. Chaput. — Le sens des synthèses géologiques en Bourgogne, p. 309.

M. Deslandres. — Le Crédit immobilier populaire de Dijon, p. 331.

Bulletin. — Jean Theurel, notes complémentaires, par le général R. Duplessis, p. 93. — Le médaillier de l'Académie, notice n° 2, par le même, p. 98. — Notes botaniques : le *Barbula Hornschuchiana*, Edition d'une Flore régionale, p. 104. — Bibliographie analytique.

Mémoires. **Mai 1922.**

F. DAGUIN. — Faune ornithologique de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, p. 341.

Général R. DUPLESSIS. — Combat de Châteauneuf (3 décembre 1870), p. 411.

Bulletin. — A propos des fouilles d'Alise, par le docteur EPERY, p. 109. — Pourquoi on ne voit pas la plaine du haut des montagnes, par J. VALLOT, p. 111. — Notes météorologiques et astronomiques : L'éclipse partielle de soleil (18 mars). Une trombe d'eau (26 avril). Le croissant lunaire (28 avril), p. 114. — Notes botaniques : L'*Arabis alpina*. Edition d'une Flore régionale, p. 117.

Mémoires. **Juin 1922.**

Ernest CHAPUT. — Observations géologiques sur la Montagne de Bar (Côte-d'Or), p. 465.

Chanoine René MOISSENET. — La première page de l'histoire de la Maîtrise de la Cathédrale, p. 473.

Auguste GASSER et Ch. FAITOUT. — Histoire de la paroisse et du prieuré-cure d'Autrey, p. 483.

Bulletin. — Le Mont-Afrique et l'histoire primitive de la région de Dijon, par Raoul BOUILLEROT, p. 121. — Fondation de la Confrérie de Saint-Martin, patron des vignerons de Dijon, par A. CORNEREAU, p. 124. — Le Médaillier de l'Académie, notice n° 3, par le général R. DUPLESSIS, p. 134. — Notes botaniques : Une hépatique nouvelle pour la Côte-d'Or, le *Metzgeria pubescens*, p. 139.

Mémoires. **Juillet 1922.**

Auguste GASSER et Ch. FAITOUT. — Histoire de la paroisse et du prieuré-cure d'Autrey *(suite et fin)*, p. 597.

André MARY. — Amadas et Idoine, p. 685.

Bulletin. — Les retables de Jacques de Baerze, identification des personnages, par A. JOLIET, p. 141. — La voie d'Agrippa et le Castrum divionense, par G. FOURIER, p. 146. — Note sur une lettre du duc d'Epernon, 1613, par H. DROUOT, p. 153. — Notes botaniques : Le *Matricaria discoïdea*, par P. GENTY, p. 154.

IMP. JOBARD, DIJON. *Le gérant :* J. MONIOT.